

Collectivités

Le congrès des maires, un rendez-vous très politique

Le congrès des maires se tient cette semaine à Paris. Un rendez-vous incontournable pour les élus et le gouvernement, pour qui c'est l'occasion de prendre le pouls du terrain. Mais cette année, il a lieu dans un contexte d'incivilités et de violence inquiétant, qui démolit de nombreux élus.

Le congrès des maires est toujours une date compliquée pour l'exécutif. C'est une semaine redoutée, quel que soit le locataire de l'Élysée, mais un des événements politiques à ne pas rater. La plupart des ministres s'y rendent lors des séances plénières ou des ateliers. Les aspirants à la course présidentielle ne manquent jamais ce rendez-vous.

Sur les 55 000 maires de France, plusieurs milliers se trouvent cette semaine à Paris, au Palais des expositions, où se tiennent les débats (jusqu'au 23 novembre). Comme chaque année, ils promettent d'être houleux. « Les maires se comportent avec le gouvernement comme leurs administrés avec eux », sourit Christophe Béchu. Il sait de quoi il parle : avant d'être ministre en charge de l'Écologie et de la Cohésion des territoires, il était maire d'An-

gers. Sa collègue Dominique Faure, ministre déléguée aux collectivités et à la ruralité, sourit moins. Elle s'agace d'ailleurs en privé de voir depuis une quinzaine d'années les chefs d'État sifflés au congrès des maires. « C'est inacceptable », commente celle qui œuvre au quotidien pour régler « les irritants » qui agacent les élus. En tout, les cabinets ministériels en ont listé près de 200.

Incivilités, violences

Traditionnellement donc, le congrès des maires est un moment de vérité. Les maires font remonter les problèmes de leur population. L'an dernier, l'inflation était au cœur de tous les débats. Cette année, le thème du congrès sera : « Communes de France attaquées, République menacée ».

Tout le monde garde en mémoire l'attaque subie par la famille de Vincent Jeanbrun, le maire de L'Hay-les-Roses (Val-de-Marne), lors des nuits d'émeutes qui ont suivi la mort de Nahel, fin juin. Son domicile avait été attaqué par une voiture bélier, provoquant une vague de soutien dans le pays à l'égard de l'élu.

L'incivilité vis-à-vis des maires et des élus n'est pas nouvel-

le. En août 2019, le conducteur d'une camionnette qui déversait des gravats en pleine nature avait mortellement percuté le maire de Signes (Var), Jean-Mathieu Michel. Un séisme et un traumatisme pour de nombreux élus. La démission de Yannick Morez, maire de Saint-Brevin-les-Pins (Loire-Atlantique) n'a fait qu'accroître la malaise chez les maires et provoqué une vague de démissions (voir par ailleurs).

Macron invite

Dans ce contexte, Emmanuel Macron avait reçu des centaines de maires peu après les émeutes de juin. Il les avait écoutés et l'échange avait été apprécié par les présents. Mais le dialogue n'a jamais été très facile entre le chef de l'État et les élus, même s'il faut distinguer les rapports entre les maires et le président et ceux entre l'association des maires de France (l'AMF, organisatrice du congrès des maires) et Emmanuel Macron.

C'est sans doute une des raisons pour laquelle le président de la République ne se rendra pas au congrès, ni même au salon des maires (son pendant professionnel), mais laissera sa Première ministre clôturer les

débats, jeudi. Il accueillera en revanche un millier d'élus ce mercredi à l'Élysée, à l'heure de l'apéro, comme les années précédentes. Il sèche ainsi les discours souvent incisifs d'André Laignel (PS), président du comité des finances locales et vice-président de l'AMF et de David Lisnard (LR), président de l'association depuis trois ans.

LAMF, tremplin élyséen

Ce dernier cache à peine son ambition de prendre le leadership à droite, au sein de son parti, Les Républicains, dans la perspective de la présidentielle 2027. Même si l'AMF est une association transpartisane, elle offre un poids politique conséquent à son président et un relais d'influence très précieux dans tous les départements. L'ancien président de l'AMF, François Baroin, l'avait compris, avant d'abandonner ses rêves élyséens.

Voilà pourquoi les trois jours de débats à Paris représentent davantage que des débats sur l'importance des intercommunalités ou la fiscalité locale. Derrière la technique de l'échelon communal, la politique politicienne n'est jamais loin.

• Nathalie Mauret



« Le premier médiateur de la République »

Questions à ►

Olivier Rouquan Politologue et chercheur associé en sciences politiques au Cersa

Le congrès des maires s'annonce comme celui de l'inquiétude et de la colère. Est-ce nouveau ?

« Si les maires suscitent plus la confiance des citoyens que les autres élus, cette confiance peut diminuer en fonction des années, comme cela a été le cas en 2018 ou en 2023, pour remonter ensuite. Le phénomène des violences à l'encontre des élus semble en revanche plus récent, le nombre d'infractions augmentant depuis trois ou quatre ans. Ensuite, le contexte de gestion de crises à répétition sollicite beaucoup les maires en tant qu'élus locaux et agents de l'État. Parfois, la distinction des responsabilités n'est pas nette, ce qui peut placer le maire en porte à faux. Enfin, les évolutions de la décentralisation leur ont enlevé des pou-



voirs, tout en maintenant leur fonction symbolique. Tout ceci est source d'incompréhensions. »

David Lisnard, maire de Cannes et président de l'Association des maires de France, dénonce la recentralisation dont sont victimes les maires. Estimez-vous qu'il a raison ?

« La construction d'intercommunalités XXL restreint les situations dans lesquelles le maire décide unilatéralement. Pour tout projet d'action, il faut réunir des tours de tables avec

les autres collectivités, l'État, les agences, etc. Les normes changent si souvent, que parfois même les fonctionnaires d'État, privés eux aussi de moyens, se les approprient avec retard. Plus que la recentralisation, j'évoquerais une certaine confusion, un sentiment d'agir dans l'urgence et parfois, de façon contradictoire. Sur le front financier, en revanche, oui, il y a recentralisation depuis 2010. Les collectivités ne se financent plus en maîtrisant une part significative de leurs ressources. Dès lors, elles sont contraintes et certains élus estiment que la décentralisation régresse. »

Que reste-t-il comme pouvoirs aux maires ?

« Le maire a une fonction démocratique majeure : il est le premier médiateur de la République. Dans les domaines scolaire et social, l'élu est au contact quotidien de la société civile. Il est donc un relais, un guide orientant vers les uns ou les autres pour rendre service, un peu comme un médecin

généraliste. Dans les petites et moyennes communes, il a une fonction politique : il connaît ses habitants, leurs histoires, leurs conflits, etc. Il peut rassurer, maintenir le contact, accompagner. Le maire est aussi un bâtisseur. Mais désormais, pour tout ce qui est technique et lourd, il négocie avec le niveau intercommunal et ses fonctionnaires. Il faut donc distinguer le maire également président de communauté ou élu de grande ville et les autres : ceux-ci gardent plus de pouvoirs. »

Que peut ou devrait faire l'État pour aider les maires à exercer leurs fonctions ?

« L'État devrait consolider le maire dans sa fonction démocratique, lui donner les pouvoirs de faire s'exprimer ses concitoyens et de porter leur voix, notamment dans l'intercommunalité, avec plus de traçabilité. Il faut sans doute arrêter de laisser penser que, dans les petites communes, le maire garde des pouvoirs importants, car cela peut nour-

rir le malentendu et la violence. De fait, il faudrait élire les présidents d'intercommunalité au suffrage universel direct. Ce sont eux, les nouveaux maires. »

Avec 40 démissions en moyenne par an depuis dix ans, la fonction de maire est de moins en moins attractive. Peut-on craindre un manque de candidats en 2026 ?

« Déjà lors des dernières élections municipales, certaines listes n'étaient pas complètes. Et il se peut que la crise demeure. Avoir moins de communes devrait rester un objectif, car 75 % d'entre elles ont moins de mille habitants. Ceci ne signifie pas qu'il ne faut pas de représentant de proximité, mais l'organisation pourrait être corrigée en adéquation avec le niveau de responsabilités. Aujourd'hui, dans une commune de 1 000 habitants, de quoi le maire est-il vraiment décideur ? »

• **Propos recueillis par Charlotte Murat**